

Ministère chargé de

l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
0 007 No 14/34\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité envir	ronnementale	
Date de réception	Dossier complet le :		N° d'enregistrement
	1. Intitulé du proje	et	
Demendo d'autorisation	limenter line mass	50 m de pr	Spriden pour irrigue
2. Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage	ou du (ou des) pé	titionnaire(s)
2.1 Personne physique		1 1	
Nom DESSALLES	Prénom	Vincent	
2.2 Personne morale	1-101	7	
Dénomination ou raison sociale	EARL le	16	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	DESSALLES V	lincent	
RCS (SIRET)   25 2 1 1 (6)	8800011	orme juridique	EARL
		annual material	
Joigne	ez à votre demande l'annex	ce obligatoire n°	1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seulls et critères annexé dimensionnement corresponde		2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie			uils et critères de la catégorie s nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27) a)			mele claubisation.
The second second	4. Caractéristiques générales	s du projet	
Doivent être annexées au présent formu		rubrique 8.1 du foi	mulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	ruels travaux de démolition		
Demande d'autorisation			
pelevement d'eau	à mage d'inige	ation agric	ile, à eminen
150 m de pojon	deur		

	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera entale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorise	
Régime réglemente	ine auquel est soumis lon concerné "	la présente
domande = 1	on conclude	1.
Denande d'autolis	ation aupò, de la DDT 8	4 en Coms
4 5 Dimonsions et agraetéristaure du p	rolat et suppitale glabale de l'apération, préciser le	ar well-fe do manura utilis for
	ojet et superficie globale de l'opération - préciser le eurs caractéristiques	Valeur(s)
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long. 9	_'"_ Lat°"_
Parcelle B 47 Puymoras (24004)	10°.11°a) b).12°.13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de	acement exact du  e sur le jancelle encere défini précisé
Joi	gnez à votre demande les annexes n° 2 à c	
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	n d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	Oul Non
différentes composantes de votre pr indiquez à quelle date il a été autori	ojet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		
En zone de montagne ?	Z	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		
Sur le territoire d'une commune littorale ?		
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	Q	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		Ø	
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		Q	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?		₩.	

	envisagé est-il <u>suscer</u> pléter le tableau sulvo		avoir	es incidences notables suivantes ?
Incide	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	Ø		Nape du Riocine, en dehors des Zones de Janvegarde.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
essources	Est-li excédentaire en matériaux ?		Ø	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		₩.	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			
			Q	

		Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	Ø	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, marltlmes ?	<b>⊠</b>		
		Est-il concerné par des risques technologiques ?		5
	Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	区	
		Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		
		Engendre-t-il des déplacements/des trafics		
		Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	Q Q	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	四四	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		-> Pour la réalisation du forage uniquement et très localement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	Ø	
	Engendre-t-li des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		
Emissions	Engendre-t-il des etfluents ?	Ø	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	Ø	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		Ø	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	Ø		L'ourage prinettra à l'orgloitation oglicale d'irriguer ses cultures, dans un secteur ou pas d'autre acces à de l'eau brute pour iniquer.
approuvés				cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
	nces du projet identific			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

	une annexe traitant de ces éléments) :	
	Forage réalisé dans les règles de l'ant. Imagetion au goutte à goutte, pour les stricts besoins de la vigne, en cas de séchenne avérée.	
k		
	7. Auto-évaluation (facultatif) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation en vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	on
	Projet non conceré par une étude environnementale, compte tenu du volume modère domarde.	
r		-
L,	8. Annexes 8. Annexes obligatoires	
_	Objet	
1	D	
101	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
3	non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
3	non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises	
3	In plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), 0°, d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours	
3	non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à:

AVIGNON

Ie. No Nolont

Signature